

UNIVERSITE DE VALENCIENNES  
ET DU HAINAUT-CAMBRESIS  
-----

COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL D'UNIVERSITE  
-----

Séance du 14 juin 1984  
-----

MEMBRES PRESENTS :

Collège A : MM. BOURTON, FLORENT, GIUSTO, MALVACHE, OUDIN

Collège B : MM. MOREL, NATUREL, OBERDORFF

Collège C : MM. COFFIGNIEZ, DELCOURT

Collège A.T.O.S. : Mmes FRANCE, HAYOIT et M. SUBILLE

Collège Etudiant : Mlle LISMONDE  
MM. DUHAMEL, HARBONNIER

Collège des Personnalités extérieures :

- M. le Sénateur Maire de la Ville de VALENCIENNES,  
représenté par M. BODART
- M. le Ministre LE GARREC, représenté par M. HECQUET
- M. CARPENTIER, Maire de Trith, Vice-Président du  
Conseil Général du Nord
- M. DELQUIGNIES, représentant le Secteur Tertiaire
- M. MOTRICH, représentant la C.G.C.
- M. PHILIPPE, représentant la C.F.D.T.

Membres de Droit :

- M. RENZI, Secrétaire Général de l'Université
- M. VAN CEULEBROECK, Agent Comptable de l'Université.

Membres Invités : M. MORIAMEZ, Président d'honneur  
Mme CLEUET  
MM. LECOCQ, OBERT, PRUVOT, TISON

Etaient excusés :

- M. PARENT, Maire d'Anzin, représentant le Syndicat  
Intercommunal
- M. BERA, Président de la Chambre de Commerce et  
d'Industrie de Valenciennes
- M. DELFORGE, Représentant la Chambre de Commerce et  
d'Industrie d'Avesnes
- M. AUTEM
- M. MARCHANT, Vice-Président Etudiant

.../...

Ont donné pouvoir :

Collège A : Mlle SIMONOT à M. MALVACHE  
M. MARCOU à M. MALVACHE  
M. TAISNE à M. OUDIN  
M. COQUET à M. BOURTON

Collège C : M. AUTEM à M. COFFIGNIEZ

Collège Etudiants : M. MARCHANT à M. HARBONNIER  
Mlle HYPOLITE à M. HARBONNIER  
M. RICHOUX à Mlle LISMONDE  
Mlle HOUENOU à Mlle LISMONDE

Collège des Personnalités Extérieures :

M. GRIMALDI à M. HECQUET  
M. PARENT à M. HECQUET  
M. BERA à M. DELQUIGNIES  
M. DELFORGE à M. DELQUIGNIES

et en cours de séance :

Collège A : M. BOURTON à M. OUDIN

Collège C : M. DELCOURT à M. COFFIGNIEZ

-----

#### ORDRE DU JOUR

- 1 - Informations et communication du Président
- 2 - Compte financier 1983
- 3 - D.B.M.
- 4 - Exonération des droits universitaires
- 5 - Convention avec le Lycée Chatelet
- 6 - 20ème Anniversaire les 6 et 7 novembre 1984
- 7 - Les congés des personnels
- 8 - Le statut des enseignants
- 9 - Formation professionnelle et formation continue

- o - o - o -

Monsieur le Président fait part de la triste nouvelle qui vient à l'instant de lui être communiquée : Monsieur Alain COLLET est décédé ce jour même à l'âge de 35 ans. Entré à l'Université en 1974, il fut responsable en grande partie du développement informatique de l'Université. Monsieur le Président demande aux membres de l'assemblée une minute de silence en sa mémoire.

.../...

Monsieur le Président remercie tous les présents en particulier toutes les personnalités extérieures qui en fonction de leur charge ont bien voulu consacrer leur après-midi. Il prie tous les conseillers de bien vouloir excuser le report du Conseil d'Université du 17 mai au 14 juin dû au retard pris par certaines U.E.R. pour voter leur compte financier 1983 et dû aussi, au cross d'été.

Il soumet au vote le compte-rendu du Conseil d'Université du 22 mars 1984. Aucune objection n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

## I - INFORMATIONS ET COMMUNICATION DU PRESIDENT

\* Monsieur le Président présente Monsieur RENZI, nouveau Secrétaire Général de l'Université qui, en homme du Nord, a traversé au cours de sa carrière LILLE, ARMENTIERES, TRELON. Monsieur MALVACHE se plaît à définir Monsieur RENZI comme un homme "vertical" car il a gravi tous les échelons administratifs, et "horizontal" car il a enseigné, administré et en outre cherché dans le domaine des Sciences de l'Education.

Il souhaite la bienvenue au Secrétaire Général au sein du Conseil d'Université.

Monsieur le Secrétaire Général remercie Monsieur le Président.

\* Le colloque dunkerquois s'est déroulé en vue de la création de l'Université du Littoral ; Monsieur MORIAMEZ et Monsieur LE RAY étaient les représentants du Président. Les axes principaux du développement seraient :

- en 1er Cycle : . Echanges maritimes et terrestres
- en 2nd Cycle : . Sciences et Technologie  
. Sciences et culture, sciences humaines  
. Commercial : étude de langues, du tourisme  
. Arts du spectacle
- en 3e Cycle : . Le droit de la mer.

Le potentiel des effectifs de bacheliers du Littoral Nord - Pas de Calais peut atteindre 2.719.

\* A l'Université de Valenciennes, les nouvelles habilitations, quasiment sûres, seraient :

- 2 nouveaux diplômes à Bac + 5, deux Diplômes d'Etudes Supérieures Spécialisées (DESS) :
  - . un DESS Informatisation et Communication  
Homme-Machine
  - . un DESS Sciences et Techniques Avancées de la Communication Audio-visuelle et des Arts du Spectacle.

.../...



- 1 diplôme à Bac + 3 : . la Licence en Droit
- 4 diplômes à Bac + 2 :
  - 2 Diplômes d'Etudes Universitaires Générales (DEUG) :
    - . le DEUG Arts Plastiques
    - . le DEUG Sciences et Structures de la Matière rénové
  - et 2 Diplômes d'Etudes Universitaires de Sciences et Techniques (DEUST) :
    - . le DEUST Informatisation et organisation des systèmes informatiques
    - . le DEUST Micro-informatique industrielle

Trois demandes d'habilitation ont été refusées :  
- le DEUG de Droit rénové  
- la Licence de Commercialisation et exportation des biens industriels  
- la transformation de la LMI-MMI en une mention de la M.S.T. Productique.

Le Président N. MALVACHE relève deux points importants pour l'Université :

- l'habilitation du DESS Sciences et Techniques Avancées de la Communication Audio-visuelle et des Arts du Spectacle qui asseoit la filière audio-visuelle et qui élargit l'horizon des étudiants de Licence et de Maîtrise de Communication Audio-visuelle ainsi que pour les étudiants du nouveau DEUG Arts Plastique Mention Communication Audio-visuelle.

- la Licence en Droit qui asseoit le DEUG de Droit ainsi que la Faculté en elle-même.

\* Dans le domaine de la recherche, le Conseil Scientifique effectue la répartition des crédits entre les laboratoires : (900.000 F. ont ainsi été répartis). En équipement, 2/3 ont été versés cette année pour le laboratoire de mécanique des fluides et le laboratoire d'Opto-Acousto-Electronique, le 1/3 restant le sera en 1985 pour le laboratoire de matériaux industriels.

En 1983, les contrats de Recherche des laboratoires s'élèvent à 4.265.000 F.

Vingt-deux produits transférables existent dans les laboratoires de l'Université : 1/3 ont fait l'objet d'un dépôt de brevet  
1/3 sont en cours  
1/3 sont en négociation dont le logiciel SIROCCO, le jeu pédagogique pour l'apprentissage du solfège, le marquage et gravure par laser.

Malgré l'ANVAR qui aide assez fortement certaines recherches, on rencontre d'extrêmes difficultés pour trouver des partenaires industriels.

\* URBA 2000 fait son chemin dans les réseaux de communication, carte à mémoire, cadre de vie, audio-visuel à laser, Technologies nouvelles.

.../...

\* le 25 avril s'est tenu le Conseil du C.P.A.G. en présence de Monsieur le Sous-Prefet de Valenciennes.

\* Séance de vidéo-transmission entre Valenciennes et Biarritz le 25 mai 1984.

\* Installation des Services Administratifs, des Laboratoires et de la Bibliothèque dans les nouveaux locaux.

\* Tenue du club E.E.A. les 22, 23 et 24 mai 1984.

\* Visite du député Marcel DEHOUX, Président du Comité de la Formation Professionnelle à la Région, le mardi 22 mai après-midi qui a exposé aux représentants du Sud du département du Nord les objectifs de la formation professionnelle.

\* le 17 mai, s'est déroulé le traditionnel cross d'été.

\* Départ en retraite de Messieurs DUSSART et VASSEUR ainsi que de Monsieur LEFEBVRE en Septembre 1984.

\* L'extension du restaurant universitaire va s'entreprendre en Mars ou Avril 1985.

Monsieur BODART constate qu'il faut 2 ans de procédure après que l'architecte ait été choisi.

\* Le contrat Etat-Région dans le cadre du 9ème Plan a été signé le 27 avril 1984.

\* Le troisième numéro de SLIDE est paru, il faut en féliciter les étudiants de Lettres.

\* Le salon APPLICA s'est tenu du 4 au 9 juin 1984 et a accueilli 40.000 visiteurs ; l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis y était représentée mais les acteurs y étaient trop peu nombreux.

\* La collation de la Taxe d'Apprentissage a enregistré une légère baisse, elle est passée de 3,2 en 1982 à 3,1 Millions en 1983. Elle a rapporté par U.E.R. :

I.U.T	:	somme de l'ordre de	1,8 Million	
U.E.R. Droit	:	"	0,090 Million	qui
		représente une forte baisse		
U.E.R. Sciences	:	somme de l'ordre de	0,450 Million	Sommes en
E.N.S.I.	:	"	0,500 Million	hausse

\* 4 Formations dans le cadre des Universités d'été débutent en Juillet dans les domaines de :

- la Productique
- la C.F.A.O.
- l'Informatique Industrielle
- l'Audio-visuel

Le Président N. MALVACHE félicite les professeurs volontaires. De telles initiatives contribuent à améliorer l'image de marque des universités françaises.

.../...



Monsieur BOURTON souligne que s'ajoutent à cela 3 stages P.R.I.I. (Programme Régional d'Initiation à l'Informatique) dont 2 décentralisés sur Cambrai et Maubeuge. Monsieur le Président n'a en effet évoqué que les formations de formateurs.

Messieurs DELCOURT et HECQUET souhaitent que des informations plus nombreuses soient diffusées auprès des conseillers extérieurs à l'Université et aux futurs étudiants.

Monsieur BOURTON propose, pour faire connaître l'Université, de créer un prix allant à une entreprise. Monsieur MORIAMEZ estime nécessaire d'englober les entreprises de l'ensemble du Hainaut-Cambrésis.

Monsieur ETIENNE, quant à lui, s'engage à faire des articles de revue de presse à l'intention des conseillers extérieurs à l'Université ; les informations à l'intention des futurs étudiants étant faites par l'intermédiaire de l'ONISEP.

## II - LE COMPTE FINANCIER DE 1983

Monsieur le Président remercie Monsieur PRUVOT, rapporteur de la Commission des Finances, du travail effectué et remercie tous les donateurs de l'Université : la Ville de Valenciennes, les Chambres de Commerce et d'Industrie, le Conseil Général, l'Etablissement Public Régional et les entreprises.

Monsieur PRUVOT présente, à partir d'un document distribué aux conseillers, les comptes financiers 1983. Les comptes financiers soumis à l'approbation des membres du conseil comprennent :

- la balance définitive des comptes
- le développement des dépenses et des recettes par U.E.R. et Services
- le développement des résultats de l'exercice
- le bilan

Les comptes financiers ont été votés par chaque U.E.R.

Monsieur MALVACHE remercie Monsieur PRUVOT de l'exposé des comptes financiers et demande à Monsieur l'Agent Comptable de préciser le mot "réserves".

En effet, les réserves en 1983 apparaissent pour un montant important, mais en fait environ 1 million de francs correspond à des dépenses engagées en 1983 dont le mandatement n'a pu être effectué dans l'année. Par exemple, la B.U. a une réserve de 184.000 Francs mais les 9/10e sont les mandatements non effectués de factures. Cela se retrouve au niveau de chaque U.E.R. et Service, en particulier dans les dépenses d'équipement.

.../...

Monsieur MORIAMEZ a deux remarques à formuler :

- sur la forme, il faut adopter des normes pour écrire le document se rapportant au compte financier ; dans l'instrumentation des poids et mesures "milliers" s'abrège en m, "millions" en M.

- sur le fond : il est étonnant de voir les crédits affectés aux services généraux croître tandis que ceux des U.E.R. globalement diminuent, il serait souhaitable qu'ils suivent la même évolution.

Monsieur PRUVOT rappelle qu'il faut différencier les services généraux et les services communs dont font partie la B.U. la M.P.U. et qu'enfin certaines U.E.R. connaissent une faible baisse, - 1 % pour l'I.U.T. par exemple.

Monsieur le Président rappelle que :

- de nombreux services nouveaux ont été créés : l'ICU, l'IFOREP, les Relations Extérieures, les ateliers de transfert,...

- les travaux des sous-sols sont financés par les Services Généraux.

- ce sont les Services Généraux qui sont sollicités pour les subventions, les aides et les frais de mission.

Monsieur l'Agent Comptable précise deux points : en 1er lieu, l'augmentation de 8 % n'est pas très importante, elle ne recouvre pas l'inflation et en 2nd lieu, pour des raisons de plan comptable, les dépenses de reprographie et de magasin général sont totalement comptées alors qu'une grande partie revient en recettes. Par ailleurs, il faut se méfier des pourcentages : une faible augmentation d'un petit budget fait apparaître un gros pourcentage.

Monsieur le Président souligne que la baisse des recettes des U.E.R. provient en particulier de subventions exceptionnelles obtenues en 1982 et non reconduites en 1983 ; les U.E.R. doivent faire de très bons projets d'équipement pour obtenir ces subventions dont certaines ont été refusées en 1983.

Monsieur PRUVOT indique que ce problème est très caractéristique pour l'E.N.S.I., en particulier.

Monsieur BOURTON fait remarquer qu'il faut tenir compte aussi de l'augmentation des surfaces en bâtiment et comparer dépenses et recettes : les recettes augmentent du fait de l'accroissement des m<sup>2</sup> mais les dépenses aussi, notamment le chauffage.

Monsieur OBERT demande si la remise en état des bâtiments de l'I.U.T. est à la charge des Services Généraux.

Monsieur BOURTON estime qu'il faut peut-être mettre sur pied un plan pour provisionner les dépenses exceptionnelles mais il signale que les travaux de remise en état de l'amphi et du toit vont démarquer incessamment grâce au programme du rectorat qui a débloqué 1,3 Million.

.../...



Monsieur OBERDORFF pense qu'il est nécessaire d'envisager des dépenses d'équipement pour l'U.E.R. de Droit. L'U.E.R. a supporté les frais des légères améliorations faites pour les étudiants et les enseignants mais il y a de gros problèmes de financement inhérents à sa situation.

Les conseillers n'ayant plus d'observations à formuler, Monsieur le Président passe au vote. Le compte financier 83 est adopté à l'unanimité. Monsieur le Président remercie Monsieur l'Agent Comptable, Monsieur PRUVOT, les Directeurs d'U.E.R. ainsi que la Commission des Finances.

### III - LA DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE

Monsieur l'Agent Comptable informe que les D.B.M. présentées concernent les Services Généraux, l'I.U.T., l'E.N.S.I. et l'U.E.R. de Sciences. Les D.B.M. ont été votées dans les U.E.R. en mai-juin. Le traitement de l'Agent Comptable est maintenant pris en charge par l'Etat, certes, cela entraîne une diminution des dépenses mais aussi une diminution des recettes, la subvention de l'Etat n'étant bien entendu plus attribuée.

A partir du document distribué, Monsieur l'Agent Comptable montre que la D.B.M. des Services Généraux ne concerne que de petits ajustements, notamment le surcoût des déménageurs, l'allocation de la subvention à la corpo Maintenance Industrielle de l'I.U.T. au compte 66 pour laquelle le vote du Conseil d'Université est nécessaire ; le compte 695214 consiste en un report de crédits et non en recettes nouvelles.

Monsieur MORIAMEZ remarque qu'un grand nombre d'équipements nouveaux sont introduits dans l'Université qui grandit. Ne faudrait-il pas profiter de l'arrivée d'un Secrétaire Général pour organiser des équipes afin d'établir un inventaire ?

Monsieur le Président estime cette action nécessaire car des matériels existent dans l'Université sans être passés par l'Agence Comptable ; en conséquence, ils coûtent à l'établissement sans être connus.

Monsieur OBERT apporte des précisions sur la D.B.M. de l'I.U.T. en faisant le point sur la taxe d'apprentissage et les opérations de formation continue.

Monsieur l'Agent Comptable présente la D.B.M. de l'U.E.R. de Sciences, D.B.M. due à un apport supplémentaire de la taxe d'apprentissage. Cependant, il faudra réfléchir au problème des amortissements : il devient de plus en plus difficile de prendre des crédits sur le fonctionnement en vue de l'amortissement des équipements.

Est présentée ensuite la D.B.M. de l'E.N.S.I. pour un montant de 156.552 francs.

Monsieur le Président N. MALVACHE, après avoir sollicité les interventions des conseillers, soumet les D.B.M. au vote des membres du Conseil d'Université.

.../...



Les D.B.M. sont adoptées à l'unanimité.

Monsieur le Président passe la parole à Monsieur PRUVOT, Directeur du SUAPS qui souhaite proposer une augmentation de la participation des étudiants au service des sports.

Monsieur PRUVOT : Le Conseil du SUAPS a examiné le compte financier 83 et sa situation financière. La cotisation étudiante est de 30 francs depuis 3 ans, le Conseil propose que cette cotisation soit portée à 40 francs, précisant que "face à l'éventail des activités offertes, l'augmentation n'est pas excessive".

Par ailleurs, le Conseil souhaite modifier les proportions de participation financière du service aux activités extérieures des étudiants. Jusqu'à présent, pour les activités extérieures, le SUAPS payait 50 %, l'étudiant 50 % soit :

- . pour l'équitation 10 F pour le SUAPS ; 10 F pour l'étudiant
- . pour la natation 1,5 F pour le SUAPS ; 1,5 F pour l'étudiant

Le Conseil du SUAPS souhaite que l'étudiant participe pour 75 %, le service pour 25 % soit :

- . pour l'équitation 5 F pour le SUAPS ; 15 F pour l'étudiant
  - . pour la natation 1 F pour le SUAPS ; 2 F pour l'étudiant
- étant entendu que matériel, enseignants sont fournis pour les cours.

Cette transformation est due à la situation financière, le crédit disponible actuel est de 40.000 francs, or on peut déjà envisager pour le 4ème trimestre civil un besoin de 50.000 francs en heures salariées. Monsieur PRUVOT rappelle que les cotisations dans les universités vont de 20 à 60 francs.

Monsieur BODART regrette l'absence du 3ème poste de professeur, son existence en effet éviterait d'amputer le budget en heures complémentaires. Il estime que dans cette situation, l'augmentation demandée n'est pas prohibitive.

Monsieur DELQUIGNIES demande si actuellement des personnes ou clubs extérieurs peuvent profiter de nouvelles installations.

Monsieur PRUVOT rappelle que la mairie est propriétaire du gymnase et l'Université le locataire exclusif ; la municipalité envoie les sociétés de sportifs handicapés, cependant il serait difficile de multiplier les apports extérieurs par manque de plage horaire. Il rappelle en outre que la cotisation sportive est due par l'ensemble des étudiants inscrits uniquement à l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis, il s'agit là d'une sorte de mutualité sportive. Monsieur le Président soumet au vote l'ensemble des propositions du Directeur du SUAPS.

L'augmentation de la cotisation et celle de la participation des étudiants dans les activités extérieures sont adoptées à l'unanimité.

Monsieur PHILIPPE souhaite que le Conseil d'Université vote sur une motion réclamant le 3ème poste de professeur.

.../...

Devant l'exposé de Monsieur PRUVOT, Directeur du SUAPS, sur les difficultés financières du Service, difficultés dues essentiellement au montant des frais de personnel vacataire (+ de 40 % du montant total des dépenses), le Conseil d'Université décide d'adopter à l'unanimité la motion suivante :

" Le Conseil d'Université unanime demande à Monsieur le Ministre de l'Education Nationale la création d'un troisième poste de Professeur d'Education Physique et Sportive à l'Université de Valenciennes.

Le Conseil rappelle que pour la dernière demande en date du 25 Octobre 1983, transmise par Monsieur le Recteur le 3 Novembre 1983, Monsieur le Recteur donnait son 'approbation totale à cette demande particulièrement justifiée et qui ne pourrait que rétablir l'encadrement qui existait en 1979'.

Cette création permettrait de mieux répondre à la demande sans cesse croissante des Etudiants, ainsi qu'à la croissance importante des effectifs de l'Université."

Monsieur FLORENT souligne qu'au moment où l'on parle de la lutte contre l'échec, le développement du sport fait partie de cette lutte, en particulier en développant l'esprit d'équipe.

Monsieur PRUVOT propose au Directeur du CEPPEP, la participation de son équipe pour les élèves en stage. Enfin, il rappelle que les installations connaissent un vieillissement prématuré signalé par cassures et trous, la mairie s'occupe activement de mener les expertises. Quant au gymnase annexe, la mairie a acheté 5 hectares et le dossier de construction est parti au Rectorat. La réponse fut de municipaliser l'opération et la mairie de Valenciennes refuse de renouveler l'opération précédente faute de crédit suffisant. Monsieur le Président a, par lettre en l'année 1982, adressé une requête au Conseil Régional qui fut refusée. Quelle solution reste-t-il ? On pourrait souhaiter la participation du Syndicat Intercommunal pour 10 à 20 % qui serait maître d'oeuvre et celle du Conseil Général pour 10 %.

Monsieur BODART, en sa qualité de Vice-Président du Syndicat Intercommunal, informe le Conseil d'Université que la vocation du syndicat est d'acheter des terrains non de construire. Il doute que l'on puisse changer la vocation.

Monsieur PRUVOT envisage, comme solution, un emprunt fait par l'Université : 1 Million pour le gymnase annexe, 1,5 Million pour le parc. Ne peut-on rembourser par les produits financiers qui tombent dans le pot commun ? Evidemment, cela nécessite un effort de rigueur dans les dépenses.

Monsieur l'Agent Comptable rappelle que pour emprunter, l'Université doit obtenir l'autorisation et il faut fournir l'assurance de rembourser ; or les produits financiers sont aléatoires et en période de rigueur, ils vont en diminuant tout comme les taux d'intérêt.



Monsieur MORIAMEZ estime nécessaire de faire un montage financier, de présenter le dossier aux affaires sociales du Ministère et prévoir un plan de remboursement sur les cotisations des utilisateurs.

Monsieur BODART demande s'il n'est pas possible de solliciter le FNDS qui fonctionne avec le produit du Loto.

Monsieur MORIAMEZ pense effectivement que l'on pourrait solliciter pour 1/3 le FNDS, pour 1/3 les affaires sociales et les utilisateurs pour le dernier tiers.

Monsieur le Président est très favorable à la construction d'un dossier de ce type.

#### IV - EXONERATION DES DROITS UNIVERSITAIRES

Monsieur le Président précise que ce sujet a fait l'objet de nombreuses discussions : 2 au Conseil d'Université et de multiples dans les différentes Commissions et dans une commission mixte constituée par les membres des commissions de Scolarité, des Finances, de Vie de l'Etudiant. Différentes propositions ont été soumises à l'équipe de direction, toutes exigeaient la mise en oeuvre d'un travail considérable.

Monsieur le Président propose donc de rester proche du décret et de considérer les cas personnels et sociaux ; ainsi l'étudiant fait une demande en joignant les justificatifs et toutes les demandes seraient étudiées par une commission pilotée par Madame DAUM, Assistante Sociale.

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres du Conseil d'Université.

#### V - CONVENTION AVEC LE LYCEE CHATELET

Monsieur le Président, avant de passer la parole à Monsieur TISON pour l'exposé de la Convention, précise que celle-ci a obtenu un avis favorable du Conseil Restreint.

Monsieur TISON : La convention a pour but de permettre la réorientation des élèves de classes préparatoires, de ne pas leur faire recommencer une lère année qu'ils ont déjà faite après une dure sélection ; enfin, il est souhaitable de réattirer vers l'Université les gens de la région.

Ainsi, les élèves de Lettres Supérieures autorisés à entrer en lère Supérieure, les élèves de Mathématiques Supérieures autorisés à entrer en Mathématiques Spéciales obtiennent de plein droit la dispense de lère année pour les premiers de Lettres Modernes avec quelques réserves, ou de Langues et Civilisations Etrangères, pour les second la dispense de lère année de DEUG A. Quant aux élèves de classes préparatoires HEC, leur filière ressemble assez à notre filière LEA, la dispense de lère Année leur est accordée de plein droit s'ils sont autorisés à doubler. Pour une dispense totale ou partielle de la seconde année, chaque cas est examiné dans le cadre d'une commission à dominante universitaire ; la décision est prise par le Président de l'Université.

Monsieur PRUVOT estime cette convention tout à fait normale car cette dispense était normalement accordée autrefois.

Monsieur TISON précise qu'en effet, cela existait antérieurement mais qu'il faut remettre la situation à jour dans le cadre de l'autonomie des universités.

Monsieur NATUREL pense, quant à lui, que les élèves de classes préparatoires HEC ne sont pas au niveau en langues étrangères.

Monsieur TISON s'étonne car la commission LEA de l'U.E.R. de Lettres a, au contraire, estimé que ces élèves ont un très bon niveau en langues.

Monsieur OBERT constate aussi que l'I.U.T. recrute certains élèves de classes préparatoires HEC qui ont "baissé les bras".

La convention, après délibération et plusieurs interventions, est soumise au vote des conseillers et est quand même est adoptée à l'unanimité.

#### VI - LE 20ème ANNIVERSAIRE

Monsieur le Président N. MALVACHE informe le Conseil d'Université qu' :

- Une réunion est prévue le 22 Juin avec les 5 animateurs des commissions préparatoires afin de préciser l'organisation des journées des 6 et 7 novembre 1984.
- Une autre réunion aura lieu avec le Comité d'honneur le 12 Septembre 1984.
- Une lettre a été envoyée à Monsieur le Préfet VIEILLECAZES.
- Une série de manifestations a déjà eu lieu, il y en aura d'autres encore, le colloque sur la ferroélectricité, le colloque sur l'évaluation de l'enseignement le 24 Octobre 1984.

Cependant, par mesure de compression budgétaire, le nombre des journées de novembre est réduit à 2 sauf si les idées et les ressources pour les assumer se multiplient.

Ces 2 journées sont bâties autour de "Bilan et Perspectives", elles font intervenir les relations européennes et les relations internationales : sont invitées les Universités de Düren et de Chatham. Les élus sont associés à cette célébration. Il faut programmer de bons flashes d'informations. Le Vice-Président Etudiant qui a piloté la commission "Perception de la Ville de Valenciennes" par les étudiants, propose que le 4 novembre soit une journée "Portes Ouvertes".

Monsieur TISON rappelle que les vacances de TOUSSAINT se déroulent du 27 octobre au 6 novembre au matin et que pour cette raison, le colloque évaluation a été placé les 24 et 25 octobre.

Monsieur ETIENNE juge nécessaire d'établir un calendrier précis des diverses manifestations prévues lors de la réunion du 22 Juin.



## VII - LES CONGES DU PERSONNEL

Monsieur le Président précise que le nombre de jours de congés est de 49 jours et que tout doit être comptabilisé dans ces jours de congé qui lui semble déjà très importants.

Les fonctionnaires n'ont que 32 jours ouvrés mais en fonction du dynamisme reconnu, la Commission des Personnels propose :

Noël            22 Décembre à midi au    3 Janvier au matin soit    6 jours

Printemps    6 Avril            à midi au 15 Avril        au matin soit    4 jours

6 semaines d'été ..... soit 30 jours

et 9 jours mobiles qui seront négociés avec le personnel en fonction de certains critères.

En effet, avant, dans le souci de faire des économies de chauffage, l'établissement fermait durant 1 semaine d'hiver mais des problèmes se sont posés : les chercheurs ne comprennent pas tous la fermeture, les services techniques non plus car il leur est plus facile de travailler en l'absence des étudiants.

Monsieur SUBILLE : Les neuf jours peuvent-ils être groupés ?

Monsieur le Président répond que ces jours pourraient à la limite, être groupés dans le respect de la nécessité de service mais qu'il ne trouve pas cela raisonnable étant donné la définition même des  $\frac{1}{2}$  journées ou des journées de congé mobile pour différentes raisons personnelles. Il demande aux personnels de se concerter avec le Secrétaire Général.

Les conseillers à l'unanimité ont approuvé le calendrier proposé des congés des personnels avec les précisions fixées.

## VIII - STATUT DES ENSEIGNANTS

Monsieur le Président constate que des retouches importantes ont été apportées dans le décret par rapport aux propositions. La majorité des syndicats enseignants et étudiants et la C.P.U. avaient émis un avis opposé. A la C.P.U., sur 50 votants, il y eu 49 contre le projet (25 pour le retrait pur et simple, 24 pour une discussion) et une abstention.

Lors de la dernière CPU, le ton a changé par rapport à la nouvelle mouture. A partir du texte du décret distribué aux conseillers, Monsieur le Président remarque :

- la notion de mobilité n'est pas forcément négative ou dramatique ; les critères ont été assouplis.

- le Conseil Restreint joue de nouveau son rôle.

- le pouvoir absolu de certains Directeurs d'U.E.R. est adouci

- les enseignants ne peuvent être mutés que sur leur demande

.../...

- leur horaire est celui applicable à l'ensemble de la fonction publique
- l'une de leur charge est l'enseignement, elle est de 128 h. de cours ou 192 h. de T.D. ou 288 h. de T.P.
- il n'existe plus que 2 corps, celui des professeurs et celui des Maîtres de Conférence
- les responsables ayant des missions autres que d'enseignement peuvent avoir une charge modulée entre 0,5 et 1,5.
- un rapport d'activité est obligatoire tous les 4 ans
- on ne peut cumuler sans autorisation ; la totalité de la charge est due à l'établissement.
- l'année sabbatique est autorisée
- les articles 22, 25, 27, 42 et 45 relatifs au recrutement des maîtres de conférence et des professeurs sont importants.

Monsieur PHILIPPE demande des éclaircissements sur l'article 45 alinéa 2.

Monsieur TISON estime que le temps minimum pour que la mobilité soit effective est de 2 ans, accomplis en périodes non inférieures à 6 mois.

Monsieur OBERDORFF trouve la lecture juridique claire : la virgule isolant "pendant au moins 2 ans au total" met ce membre en facteur commun des différentes positions citées.

Par contre, deux faits semblent étranges :

- le principe de vases-communicants entre la surcharge et la décharge de 1,5 et 0,5 de la charge d'enseignement des enseignants.

- et le fait que les déchargés puissent percevoir des heures complémentaires.

Enfin, en tant que responsable d'U.E.R., Monsieur OBERDORFF demande qui va répartir la charge d'enseignement : la répartition des services est-elle faite à l'intérieur des U.E.R. ou faite par le Président ? En bref, suit-on le même processus qu'avant ou applique-t-on le texte stricto sensu : le Président arrête la répartition des services d'enseignement.

Monsieur le Président : Il est normal de se référer aux textes, l'un des Conseils restreints a, à ce sujet, émis un vote favorable sur le principe de répartition des charges (se référer à l'article 7 du décret) mais on peut noter que certaines U.E.R. n'ont pas fait de propositions. Par ailleurs, il serait normal qu'un enseignant connaisse son emploi du temps pour la rentrée et qu'il soit connu par l'Université. Chaque Directeur d'U.E.R. doit agir en ce sens car les problèmes d'application peuvent se poser.

.../...



La répartition des charges doit d'abord s'effectuer dans l'U.E.R. d'affectation et tout cumul tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Université ne peut être autorisé que par le Conseil d'Université siégeant en Formation restreinte. En outre, les priorités de l'Université doivent se traduire dans les activités des enseignants en référence avec leur discipline.

Monsieur GIUSTO rappelle que lors d'un conseil restreint il a été admis que le Directeur de l'U.E.R. puisse présenter les propositions de répartition de charge au Président et que celui-ci donne ou non son accord après présentation au Conseil restreint de l'Université.

Monsieur NATUREL exprime son désaccord avec le décret mais celui-ci est publié, il faut donc l'accepter quitte à entreprendre d'autres formes d'actions pour améliorer les carrières des enseignants.

Monsieur FLORENT estime que les obligations faites pour la répartition des charges d'enseignement sont importantes pour certaines universités où il y a un réel surencadrement. Par ailleurs, il souhaite que les critères des commissions soient définis car il existe des différences énormes entre elles dans la sélection.

Monsieur MORIAMEZ pense que sur ce sujet, il faut agir au niveau du C.S.U.

Monsieur OBERDORFF constate que l'enseignant est hissé au rang du magistrat, l'inamovibilité est inscrite dans le texte et n'est plus seulement une inamovibilité de fait comme avant.

Monsieur le Président informe qu'un projet de décret sur les inscriptions est paru et que la C.P.U. a émis des réserves car la notion de capacité d'accueil permet en fait la sélection.

Monsieur MORIAMEZ dit que la sélection existe déjà dans les faits à l'I.U.T. et dans les filières audio-visuelle et productique. En résumé, le Conseil est favorable aux propositions du Président ainsi que sur les démarches à effectuer pour améliorer le statut des enseignants.

#### IX - FORMATION PROFESSIONNELLE ET FORMATION CONTINUE

Monsieur le Président rappelle que des cursus de Formation initiale sont déjà ouverts aux stagiaires de formation continue : les DUT, le DESS Productique, la MSTCF, la filière audio-visuelle et passe la parole à Monsieur LECOCQ pour exposer les nouveaux problèmes.

Monsieur LECOCQ :

- En premier lieu, il faut savoir que l'E.S.E.U. a connu une évolution positive tant au niveau de la quantité (aujourd'hui 100 à 120 candidats) qu'au niveau de la qualité. Il y a des sessions semestrielles, il y a eu un doublement du financement. Or, la politique de la région est de transférer l'E.S.E.U. des Universités vers les G.P.E.N., les Universités gardant la responsabilité pédagogique, un groupe expérimental et la formation de formateurs. Des conflits risquent de surgir, des conventions sont à établir. .../...

- En second lieu, dans le secteur secondaire (en DUT et en filière électronique) la Région ne veut pas casser ce qui est en place mais veut accélérer le mouvement pour les demandeurs d'emploi et les congés de formation en lançant les DUT à temps plein.

Monsieur le Président juge très important que l'E.S.E.U. demeure dans le cadre de l'Université car il participe aussi au développement de celle-ci.

Monsieur LECOCQ remarque que la plupart des intervenants à la Région sont des enseignants provenant du secondaire.

Monsieur TISON trouve étrange la mise en parallèle entre DUT-FI et DUT-FC et le refus d'intégration de l'un à l'autre. Les étudiants issus de l'expérience professionnelle sont motivés et peuvent faire tâche d'huile.

Monsieur OBERT regrette la formule du DUT sur 3 ans pour les travailleurs dans le cadre de la promotion sociale car ils vont faire valoir leur expérience professionnelle en 12 ou 1400 heures au lieu de 1800.

Messieurs FLORENT et OBERT s'accordent pour dire que l'I.U.T. ne peut assumer les deux formations : il faut choisir entre la formation en 3 ans qui existe depuis longtemps ou l'autre.

Monsieur LECOCQ : La Région finance seulement le temps plein.

Monsieur DELCOURT rappelle que la formation en 15 mois existait depuis longtemps à Béthune, elle fut un échec alors qu'ici des stagiaires viennent de loin et tirent grand profit.

Monsieur PHILIPPE estime qu'on va à l'encontre de la promotion sociale, qu'on revient à un niveau d'inégalité en recréant un circuit en temps intensif. Il s'interroge sur les motivations qui ont conduit la Région à de telles propositions.

Monsieur le Président ne peut que constater l'unanimité des membres du Conseil d'Université contre les propositions de la Région tant en ce qui concerne l'E.S.E.U. que le D.U.T.

Monsieur LECOCQ poursuit son exposé par le 3ème point : Insertion et reconversion. Furent menées :

- l'action expérimentale "Sambre et Meuse"
- l'action expérimentale "16-18 ans"

6 projets existent sur Maubeuge pour l'insertion-qualification.

En 4ème lieu, se poursuit l'action de formation de formateurs. A ce propos, il existe beaucoup de jeunes volontaires d'emploi du temps libre et la demande est très forte au niveau de la pédagogie. Aussi, est né le projet de DUFA (Diplôme d'Université de Formation des Animateurs).

Monsieur TISON : Il s'agit de faire fonctionner partiellement en même temps des gens de formation initiale et de formation continue. Les stagiaires de Formation Continue peuvent entrer dans certains modules du DEUG rénové ; certains modules seulement car le profil des étudiants de formation initiale diffère de celui des stagiaires de formation continue.



Monsieur LECOCQ : La Région est prête à rémunérer les demandeurs d'emploi.

Monsieur OBERT demande si des diplômes peuvent être délivrés aux personnes qui ont suivi des stages à l'Université.

Monsieur le Président : Le projet est à l'étude.

Monsieur TISON : Les stagiaires du DUFA doivent être inscrits à la scolarité ; il faut de la rigueur.

Monsieur le Président : La loi d'orientation de l'enseignement supérieur introduit la notion de symbiose entre formation initiale et formation continue. Il semble que seront considérés à part entière stagiaires de Formation Continue ceux qui auront 100 h. de cours par semestre. Mais, pour l'instant, il faut attendre les décrets d'application.

Aucun conseiller n'ayant d'observations à formuler, Monsieur le Président lève la séance à 18 h. 40

- o - 0 - o -